

# DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant  
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.  
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J  
BOULEVARD INTERNATIONAL 55  
B-1070 BRUSSELS  
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

**AlphaTec® 55-308**

*Applicable à compter du : [2022/03/07]*

**EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III**

EN388: 2016



3101A

EN ISO 374-1:2016  
Type A



JKLOPT

EN ISO 374-5



VIRUS

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016 +A1:2018, EN ISO 21420:2020, EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016 et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2022/0349 émis par l' organisme notifié :

**CENTEXBEL (0493)  
TECHNOLOGIEPARK 70  
B-9052 ZWIJNAARDE  
BELGIUM**

et est soumis à la procédure établie dans l' Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l' organisme notifié:"

Guido Van Duren  
Director - Regulatory affairs  
Ansell

**CENTEXBEL (0493)  
TECHNOLOGIEPARK 70  
B-9052 ZWIJNAARDE  
BELGIUM**

Lieu : Bruxelles  
Date : 2022/03/07

# DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant  
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.  
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J  
BOULEVARD INTERNATIONAL 55  
B-1070 BRUSSELS  
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

## AlphaTec® 55-308

*Applicable à compter du : [2019/07/31] et jusqu'à: [2022/03/06]*

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN ISO 374-5



VIRUS

EN ISO 374-1:2016  
Type A



JKLOPT

EN 388



3101A

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN ISO 374-5:2016, EN ISO 374-1:2016, EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2019/0843 émis par l' organisme notifié :

**CENTEXBEL (0493)  
TECHNOLOGIEPARK 70  
B-9052 ZWIJNAARDE  
BELGIUM**

et est soumis à la procédure établie dans l' Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l' organisme notifié:"

Guido Van Duren  
Director - Regulatory affairs  
Ansell

**CENTEXBEL (0493)  
TECHNOLOGIEPARK 70  
B-9052 ZWIJNAARDE  
BELGIUM**

Lieu : Bruxelles  
Date : 2019/07/31

# DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.  
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J  
BOULEVARD INTERNATIONAL 55  
B-1070 BRUSSELS  
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

## AlphaTec® 55-308

*Applicable à compter du : [2019/05/07] et jusqu'à: [2019/07/30]*

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN ISO 374-5



VIRUS

EN ISO 374-1:2016  
Type A



JKLOPT

EN 388



3101A

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN ISO 374-5:2016, EN ISO 374-1:2016, EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2019/0843 émis par l' organisme notifié :

**CENTEXBEL (0493)**  
**TECHNOLOGIEPARK 70**  
**B-9052 ZWIJNAARDE**  
**BELGIUM**

et est soumis à la procédure établie dans l' Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l' organisme notifié:"

Guido Van Duren  
Director - Regulatory affairs  
Ansell

**BSI (0086)**  
**KITMARK COURT DAVY AVENUE KNOWLHILL**  
**MILTON KEYNES MK5 8PP UNITED KINGDOM**

Lieu : Bruxelles  
Date : 2019/05/07

# DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant  
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.  
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J  
BOULEVARD INTERNATIONAL 55  
B-1070 BRUSSELS  
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

**AlphaTec® 55-308**

*Applicable jusqu' au : [2019/05/06]*

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN 374



ACJKL

EN 374



EN 388



3101

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 374:2003, , EN 388:2003, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l' EPI soumis à l' examen CE de type, en vertu du numéro de certificat 03213891 émis par l' organisme notifié :

**CENTEXBEL (0493)  
TECHNOLOGIEPARK 70  
B-9052 ZWIJNAARDE  
BELGIUM**

et est soumis à la procédure établie dans l' Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l' organisme notifié:"

**BSI (0086)  
KITEMARK COURT DAVY AVENUE KNOWLHILL  
MILTON KEYNES MK5 8PP UNITED KINGDOM**

Guido Van Duren  
Director - Regulatory affairs  
Ansell

Lieu : Bruxelles  
Date : 2013/12/12